

223C0220  
FR0014004362-FS0076-DER19

31 janvier 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société (articles 234-8, 234-9, 6° et 234-10 du règlement général)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**ENTECH**  
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 31 janvier 2023, la société par actions simplifiée Enjoy<sup>1</sup> (24E impasse de Kermao – 29910 Tregunc) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 26 janvier 2023, le seuil de 50% du capital de la société ENTECH et détenir individuellement 7 518 217 actions ENTECH représentant 14 303 188 droits de vote, soit 51,69% du capital et 61,13% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition de 501 080 actions ENTECH par la société Enjoy<sup>3</sup> auprès de la société Mefasude<sup>4</sup>.

A cette occasion, M. Christopher Franquet **n'a franchi de concert aucun seuil** et a précisé détenir, de concert avec la société Mefasude, 9 353 069 actions ENTECH représentant 17 971 285 droits de vote, soit 64,30% du capital et 76,81% des droits de vote de de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Enjoy SAS	7 518 217	51,69	14 303 188	61,13
M. Christopher Franquet	1 607	0,01	1 607	0,01
<b>Total – Christopher Franquet</b>	<b>7 519 824</b>	<b>51,70</b>	<b>14 304 795</b>	<b>61,14</b>
Mefasude SAS	1 833 245	12,60	3 666 490	15,67
<b>Total concert</b>	<b>9 353 069</b>	<b>64,30</b>	<b>17 971 285</b>	<b>76,81</b>

2. Le franchissement en hausse du seuil de 50% du capital de la société ENTECH, à titre individuel par la société Enjoy, a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique visant les actions de la société ENTECH reproduite dans D&I 222C2619 mis en ligne le 6 décembre 2022.

<sup>1</sup> Contrôlée et détenue à 100% par M. Christopher Franquet, co-fondateur de la société ENTECH, à l'exception d'une action détenue par son épouse.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 14 545 543 actions représentant 23 396 442 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Voir notamment communiqués de presse de la société ENTECH en date du 13 octobre 2022 et du 30 janvier 2022.

<sup>4</sup> Société par actions simplifiée contrôlée et détenue à 100% par M. Laurent Meyer co-fondateur de la société ENTECH, à l'exception d'une action détenue par son épouse.